Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501042-20251212-2025_12_68-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2025-132

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 9 décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : DE LA CHESNAIS Arnaud, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Excusé ayant donné procuration : M. BOURGEAULT Thierry à M. DESPRES Jean-Louis

Excusée : Mme DESNOS Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRUFFLET Joëlle

2025_12_68 – Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable des forêts

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

L 'engagement pris en 2021 expire le 18/02/2026.

Le Conseil municipal :

RENOUVELLE son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'Epiniac possède en région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501042-20251212-2025_12_68-DE

S'ENGAGE à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

RESPECTE les règles de gestion forestière durable* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt.

ACCEPTE le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable* sur lesquelles elle s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, elle aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Territoires.

ACCEPTE les visites de contrôle en forêt par PEFC Territoires et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, qu'elle conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable* en vigueur.

METS EN PLACE les actions correctives qui seront demandées par PEFC Territoires en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

ACCEPTE que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

RESPECTE les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

S'ACQUITTE de la contribution financière auprès de PEFC Territoires un forfait de 50 € + (38 ha x 1,30) = 99,40 €

INFORME PEFC Territoires dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.

DESIGNE Madame le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 12/12/2025

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Mme TRUFFLET Joëlle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le